

**Conseil communal du 26 octobre 2015**

**Intervention Rita LECLERCQ, Présidente du C.P.A.S.**

Chers collègues,

J'ai demandé moi-même à notre Président de m'exprimer sur les deux points budgétaires qui sont soumis à votre approbation ce soir, à savoir la modification budgétaire de l'exercice en cours et la présentation du budget 2016.

Chacun dans cette assemblée s'accordera à dire, je l'espère, que l'année que vient de vivre l'institution que je préside a été une année horrible. Je ne pense pas ici à moi mais aux bénéficiaires de l'institution ainsi qu'à son personnel. En effet, en qualité de Présidente, pendant toutes ces années, j'ai mis en place des politiques d'accompagnement des plus démunis pour soutenir les plus faibles de notre société.

D'ailleurs, pendant toutes ces années, toutes familles politiques confondues, vous avez accordé un soutien inconditionnel à l'institution. C'est ainsi que nous avons pu mener des politiques d'insertion socioprofessionnelle, des politiques de soutien au vieillissement de la population, des politiques permettant aux familles d'accéder à l'emploi, je pense ici à la Crèche du Clair Matin, des politiques de soutien aux enfants en difficulté. Bref des politiques conformes aux objectifs de l'institution.

Mais, pour ma part, je ne retiens qu'une seule chose, c'est le caractère humain des politiques menées.

Alors, oui, aujourd'hui, l'institution souffre. Elle est en difficulté. Le nier serait une erreur ! C'est pour cette raison que j'ai souhaité poursuivre en tenant le gouvernail, en menant à contrecœur et ceux qui me connaissent bien n'ont aucun doute là-dessus, un plan de restructuration que j'ai ressenti comme une violence mais cette violence n'est rien au regard de la violence subie par le personnel. Le summum a été évidemment atteint avec le geste désespéré posé par Ariane RUFFELART. D'abord, nous avons dû surmonter ce drame humain mais également nous étions bousculés par les accusations portées à son égard. J'insiste d'ailleurs sur le fait qu'aujourd'hui, nous ne connaissons pas le contexte de la fraude éventuelle et je ne dirai qu'une seule chose, je fais confiance au travail des enquêteurs.

Dans ce contexte que je viens de décrire, et en tenant compte de l'impact des politiques décidées à d'autres niveaux de pouvoir. Je pense ici à la réforme des allocations de chômage, au taux démesuré des cotisations de responsabilisation de pension, à la diminution des moyens régionaux dans certains domaines ; j'ai construit avec les conseillers de l'action sociale un plan de gestion réactualisé au travers de 5 mesures fortes :

1. En ce qui concerne la maison de l'enfant mise en place depuis plus de 15 ans, sans que la Fédération Wallonie-Bruxelles n'accorde les moyens budgétaires à son fonctionnement, nous avons négocié et nous avons été soutenus par notre Bourgmestre et Ministre-Président de la Fédération Wallonie-Bruxelles afin que, dans les années à venir, nous puissions atteindre des taux de subventionnement semblables aux autres dispositifs. C'est ainsi que, dès le dernier trimestre de cette année, nous

obtiendrons des subsides de la Fédération. Ceux-ci augmenteront graduellement d'ici à 2019.

2. Nous avons prévu des moyens budgétaires afin de rénover des logements de 3<sup>ème</sup> âge qui sont actuellement inoccupés considérant qu'ils ne répondent plus aux normes de sécurité. Ces moyens permettront de rénover les logements et de les remettre en location faisant ainsi passer de 28.600 € en 2016 à 268.800 € en 2021 les recettes de location de ces logements rénovés.
3. Le prix de journée des maisons de repos rénovées sera revu à la hausse pour les nouveaux pensionnaires. Le prix de journée sera ainsi dans la moyenne des prix de journée des maisons de repos wallonnes du secteur public.
4. Le personnel partant à la retraite ne sera plus remplacé sauf dans les secteurs liés à une norme. Je pense aux maisons de repos et aux crèches. Pour le personnel quittant des fonctions qui peuvent faire l'objet de synergies avec la Ville, elles seront chaque fois étudiées.
5. Sur les frais de fonctionnement hors personnel, une économie de 50.000 € par an sera réalisée.

D'une réunion avec le Centre Régional d'Aide aux Communes (CRAC) le 20 octobre dernier, celui-ci a pu constater, selon ses termes, dans un courrier adressé au Collège communal le 21 octobre, que le CPAS avait réalisé de nettes avancées en termes de plan de gestion et de réduction des déficits. Cependant, il conseille d'autres mesures complémentaires :

- La reconstitution de la trésorerie extraordinaire ;
- La mise à niveau de la provision dédiée à la couverture du surcoût lié au personnel statutaire mis à disposition du CHWAPI ;
- Il a été convenu que la Ville serait autorisée à affecter les bonis liés à la liquidation du CHRT au CPAS considérant que celui-ci était le pouvoir organisateur de l'hôpital public.

Dans ce contexte, nous avons convenu avec le CRAC et la Ville de nous revoir d'ici décembre en vue de finaliser ce plan de gestion réactualisé.

D'autre part, j'ai voulu réserver le bénéfice de l'urgence visant à mettre en place la procédure nous permettant de désigner le nouveau directeur financier de l'institution. L'épreuve orale se tiendra d'ailleurs demain. Et c'est jeudi que le Conseil de l'action sociale prendra connaissance des résultats de cette sélection sur proposition du jury. Jury présidé par le Professeur PAGANO qui est entouré de 4 directeurs financiers dont le Président de l'association des directeurs financiers wallons Monsieur Jean-François HUART.

Dans l'hypothèse où le candidat proposé ne serait pas disponible au 1<sup>er</sup> novembre, nous avons convenu, lors d'une réunion chez le Gouverneur, que le 1<sup>er</sup> novembre, un directeur financier régional assurerait l'intérim permettant au candidat désigné le temps de s'organiser pour sa prise de fonction.

Par ailleurs, lors de la même séance de jeudi, je proposerai au Conseil de l'action sociale de mettre en place la task-force qui devra permettre de dresser un état des lieux des missions exercées par le Directeur financier au regard du Décret du 18 avril 2013, de ses missions légales et éventuellement des autres missions qui lui ont été confiées ; de cartographier la place du Directeur

financier et de son service au sein du CPAS de Tournai ; d'en analyser les forces et les faiblesses .

Chers collègues, j'ai estimé utile de vous faire le point sur la situation de l'institution. A chaque fois, chacun a eu accès à l'ensemble des documents. Chacun a pu faire son analyse. Et je ne me départirai pas du choix de la transparence considérant qu'il est légitime au regard des enjeux de l'institution.

Je conclus en vous indiquant que tant que je serais présidente toute mon énergie sera vouée à la défense du CPAS et de ses missions. Et je ne me laisserai pas distraire.

Merci